



Sécurité commune dans un contexte mondial en mutation

Document du **Groupe PSE**
Parlement Européen

Présentation

“ Au cours de la présente législature, le Groupe parlementaire du PSE s'est penché activement sur les questions de l'agenda international. En mars 2001, un document intitulé *Nouvelles dimensions de la sécurité* a été adopté, centré sur les principes de prévention de conflits. Depuis, de nouveaux et dramatiques événements ont modifié l'essence même des relations internationales. Sans aucun doute, la crise en Irak a causé une division sans précédent au sein de l'Union et parmi ses Etats membres. Il est apparu que la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) avait ses limites. Non seulement on a porté un coup à la dignité des Nations Unies et au multilatéralisme, mais les différends transatlantiques déjà profonds sur l'à-propos d'une guerre en Irak ont encore été exacerbés par des remarques méprisantes et qui sèment la discorde, telle la référence de Rumsfeld à la "veille Europe" et à la "nouvelle Europe".

Avec l'imprévisible lutte contre le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, le conflit israélo-palestinien, le développement global, la mondialisation du commerce et la détérioration mondiale de l'environnement, les relations transatlantiques n'ont jamais été d'un abord aussi difficile. Néanmoins, dans le même temps, l'UE a réalisé des progrès significatifs en vue de la mise en place d'une nouvelle Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Bien que les événements politiques récents aient démontré explicitement que les dispositions institutionnelles actuelles ne sont pas tout à fait à la hauteur dans le cas de situations internationales difficiles, l'UE a besoin d'une PESC cohérente et d'une PESD plus effective et efficace pour compléter son poids économique et politique croissant, pour augmenter sa capacité de prise de décision autonome et surtout pour améliorer sa contribution à la paix et à la sécurité à tous les niveaux.

Le présent document met l'accent sur la façon dont les socialistes au Parlement européen définissent une stratégie de sécurité pour l'Europe, et prend aussi en compte le document présenté par Javier Solana au Conseil européen sur la façon de mettre en oeuvre la PESD. La discussion porte aussi sur le débat actuel sur les relations transatlantiques à la suite des choix politiques de l'administration Bush. Enfin, on traite d'un nombre de points cruciaux dans ce contexte, tel l'OTAN, l'Europe élargie et l'agenda global.

Après la guerre froide, et particulièrement à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001, le contexte de la sécurité a changé. Les menaces à notre sécurité sont devenues si diversifiées que l'approche traditionnelle ne suffit plus pour analyser la complexité de l'agenda de la sécurité mondiale au 21ème siècle.

Le présent document résultant d'une réflexion créative des membres du Groupe du PSE qui ont pu parvenir à une position commune, est maintenant disponible pour les citoyens européens qui ont récemment démontré un plus grand intérêt pour des questions ayant trait à leur propre vie. ”

Enrique Barón Crespo
Président du Groupe parlementaire du PSE

Table des matières

Présentation par Enrique Barón Crespo	2
<hr/>	
Sécurité commune dans un contexte mondial en mutation (<i>mars 2004</i>)	
<hr/>	
Introduction	5
<hr/>	
1 Une stratégie de sécurité pour l'Europe	6
<hr/>	
2 PESD (Politique européenne de sécurité et de défense)	9
<hr/>	
3 OTAN	11
<hr/>	
4 Les relations transatlantiques	12
<hr/>	
5 L'Europe élargie	15
<hr/>	
6 L'agenda global	17
<hr/>	
ANNEXE: Nouvelles dimensions de la sécurité (<i>mars 2001</i>)	18
<hr/>	

Introduction

“ *Le groupe PSE adhère aux principes de sécurité commune (basés sur la coopération), la sécurité durable (centrée sur l'élimination des causes d'insécurité) et la sécurité démocratique (la démocratie sous toutes ses formes et expressions étant la meilleure garantie de sécurité). Nous préférons la coopération à la confrontation. Nous appelons au développement d'un large éventail d'instruments de sécurité. Nous voulons que les institutions internationales nous donnent un exemple de démocratie dans leurs actions* **”**

(Les nouvelles dimensions de la sécurité, Groupe PSE, Mars 2001)

Ceci est le dernier en date d'une série de documents sur la sécurité et le terrorisme international présentés par le Groupe parlementaire du PSE.

En 2001, le Groupe a adopté un document intitulé "Les nouvelles dimensions de la sécurité" dans lequel les principaux principes ont été esquissés et la prévention de conflit introduite en tant que notre priorité, qui témoigne de notre appréciation du rôle joué par les pays neutres et non alignés de l'UE. Le document "Les nouvelles dimensions de la sécurité" est basé sur un concept élargi de la sécurité. Des menaces envers la sécurité et la paix ne sont souvent pas de nature militaire et pour leur faire face, nous devons disposer d'un large éventail d'instruments.

La pauvreté est l'une des plus importantes sources d'instabilité et représente une grande menace à la sécurité mondiale, tout comme l'est la dégradation environnementale. Avec la mondialisation, ce qui se passe dans les pays en développement affecte notre sécurité économique, politique et même celle des personnes. La lutte contre la pauvreté dans le monde constitue un élément essentiel de

l'approche du Groupe du PSE envers la sécurité européenne dans le monde. L'aide au développement, par exemple, est donc d'importance majeure lorsqu'on se penche sur les causes de l'insécurité. Le document de 2001 a aussi traité à l'intervention humanitaire, au rôle des Nations Unies et de l'OSCE ainsi qu'à la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

Depuis 2001 de nouveaux développements dans le monde ont changé une partie de l'horizon international. Une mise à jour du précédent document du Groupe du PSE s'avère donc nécessaire. C'est le but du présent document "Sécurité commune dans un contexte global en mutation". Nous devons réagir aux événements qui ont causé le débat sur l'Irak, la stratégie de sécurité de l'UE et l'élaboration ultérieure de la PESD.

Enfin, nous devons réévaluer le rôle de l'OTAN et évaluer les nouvelles tendances dans les relations transatlantiques. Il devrait être évident qu'il ne faut rien changer à notre position de base antérieure ni revoir fondamentalement nos priorités. Le présent document devrait être lu en relation avec le précédent.

"Sécurité commune dans un contexte global en mutation" a été rédigé par un groupe de travail du Groupe présidé par Jannis Sakellariou. Le comité rédactionnel était composé de lui-même, Max van den Berg, Richard Howitt, Catherine Lalumière et Hannes Swoboda. Jan Marinus Wiersma en était le rapporteur.

1 Une stratégie de sécurité pour l'Europe

1.1 Aucune menace militaire directe ne pèse sur l'UE mais il faut tout de même accorder une certaine attention à ses intérêts en termes de sécurité et à l'objectif de promouvoir la paix dans le monde. Depuis 1989, l'UE a touché les dividendes de la paix et s'est concentrée sur ses affaires internes, à savoir l'union monétaire, la réforme institutionnelle et l'élargissement. Mais cette attitude a ses limites. Le contexte global et la nature des risques ont changé. Après le 11 septembre, les attaques terroristes ont accru notre perception des dangers que posent le terrorisme international et certains

L'UE ne devrait pas opter pour une confiance absolue dans le pouvoir militaire mais jouer un rôle de contrepoids rationnel vis-à-vis de ceux qui ont choisi cette voie, s'appuyant sur les forces et l'expérience passée de l'UE. Alors que nous devons nous pencher sur la question de nos propres capacités militaires, il devrait être clair qu'elles ne peuvent pas être utilisées à des fins d'attaques de préemption ou d'action préventive en dehors du cadre de l'ONU. Une telle politique mettrait sérieusement la loi internationale en danger.

“ Il est dans l'intérêt de l'UE de traiter de la menace mais elle devra le faire d'une façon cohérente avec ses principes et en adoptant une approche plus large de la sécurité... En faisant face au terrorisme, nous devrions être plus attentifs à ses causes ”

Etats. La nécessité d'une protection multilatérale pour les populations et d'infrastructures d'une importance cruciale ajoute une nouvelle dimension à la question. Il est dans l'intérêt de l'UE de traiter de la menace mais elle devra le faire d'une façon cohérente avec ses principes et en adoptant une approche plus large de la sécurité. Le plus souvent les moyens militaires sont un instrument inefficace dans la lutte contre le terrorisme. Nous avons besoin d'un plus large éventail. En faisant face au terrorisme, nous devrions être plus attentifs à ses causes.

1.2 On devrait comprendre que des Etats dits "voyous" ou "sources d'inquiétude" n'apparaissent pas sans raison. Nous devrions essayer de traiter les tendances sous-jacentes qui rendent le monde peu sûr.

1.3 Dans toutes les évaluations récentes des menaces, le danger représenté par les ADM (Armes de Destruction Massive) est devenu la question centrale. Que peut-on faire pour éviter que ces armes ne soient utilisées ? Nous devons insister sur l'adhésion aux accords internationaux sur les ADM: nucléaires, biologiques et chimiques. Nous devrions notamment nous inquiéter de l'avenir du TNP (Traité de Non - Prolifération). On ne peut admettre que le TNP constitue un cadre seulement pour les pays qui ont décidé de ne pas développer ou de ne pas posséder d'arsenaux nucléaires. Il faudrait faire pression sur ceux qui, parmi les signataires du TNP pourraient être tentés de passer au nucléaire mais aussi sur ceux qui, au sein du TNP et en dehors de celui-ci, possèdent déjà une capacité nucléaire. L'élimination des stocks nucléaires et non pas l'élimination des régimes qui pourraient les utiliser ou pas, devrait

demeurer le but essentiel. La façon dont le cas de l'Irak a été traité rendra plus difficile à l'avenir la tâche de la communauté internationale, lorsqu'un désarmement coercitif sera véritablement nécessaire dans le cadre de l'ONU. Nous devrions effectivement concentrer notre attention sur certains pays et prendre des mesures, dans un cadre multilatéral et régional, pour réduire les risques immédiats. L'exemple de l'Iran démontre qu'une diplomatie coercitive peut être utile si l'UE s'exprime d'une seule voix. Toutefois, une telle politique ne sera crédible que si nous n'ignorons pas les risques à long terme que représentent certains pays qui sont déjà détenteurs d'armes nucléaires et n'ont pas signé le TNP, et que si nous continuons d'insister pour

moyen de défendre les Etats-Unis. Cependant, on doit se demander si l'abrogation unilatérale du Traité ABM ne pourrait pas avoir l'effet inverse de stimuler la construction nucléaire dans d'autres pays. Et cela ne protégera certainement pas les Etats-Unis d'attaques terroristes.

Tout aussi dangereux est le risque provenant de la prolifération incontrôlée de matériaux nucléaires, mais aussi d'armes biologiques et chimiques et la possibilité de leur utilisation par des groupes criminels internationaux ou terroristes. Il s'agit là d'un domaine où s'avèrent nécessaires des programmes de réduction des menaces coordonnés au niveau international, le partage d'"intelligence", l'intervention internationale dans certaines régions et des actions de

“ Le multilatéralisme est un moyen mais aussi une fin. Les problèmes internationaux requièrent des solutions internationales et de dépendre de la loi internationale. D'où la nécessité du système des Nations unies ”

que les puissances nucléaires "officielles" prennent leurs propres engagements au sérieux dans le cadre du TNP. Et cela signifie, à long terme, le désarmement nucléaire général. Reprendre les essais ou explorer la production d'armes nucléaires "intelligentes" est une incohérence par rapport au TNP. Développer et considérer utiliser sur le terrain ces armes serait contraire au régime du TNP, ce qui à son tour saperait la sécurité internationale.

1.4 La "destruction mutuelle assurée" est bien finie. La menace nucléaire a changé radicalement, notamment en Europe, depuis la fin de la Guerre froide. La dissuasion ne fonctionnera probablement pas dans le cas d'Etats instables ou de groupes terroristes. Il est très difficile d'évaluer le danger réel mais il est évident que toutes les précautions doivent être prises pour éviter que ces derniers n'utilisent ce type d'armes. La défense anti-missiles est considérée à Washington comme un

police conjointes, particulièrement, par exemple, dans l'ex - Union soviétique.

1.5 Le multilatéralisme est un moyen mais aussi une fin. Les problèmes internationaux requièrent des solutions internationales et la confiance en la loi internationale. D'où la nécessité du système des Nations unies. Le Chapitre VII a été inclus dans la Charte afin de garantir la sécurité de chacun des pays. Actuellement, l'ONU n'est pas toujours en mesure d'utiliser ce chapitre efficacement. Elle peut seulement (ou pas) légitimer les actions entreprises par des Etats à titre individuel, des coalitions ou des organisations collectives de sécurité comme l'OTAN. Elle ne peut faire appliquer ses propres décisions ou parfois ne peut parvenir aux décisions nécessaires, faute de consensus au Conseil de sécurité. Si l'on considère les problèmes liés aux forces de maintien de la paix de l'ONU, les pays développés ne contribuent pratiquement plus à cet

effort. On reproche également à l'ONU de ne pas fonctionner de façon démocratique.

L'ONU peut opérer, et le fait comme gardienne de la paix, mais elle devra également accroître sa capacité à rétablir la paix. Nous perdrons la bataille contre les tendances unilatéralistes dans le monde si nous nous montrons incapables "d'armer" l'ONU et de rendre son processus de prise de décision plus efficace. Trop de résolutions n'ont aucune conséquence. Puisque les États-Unis ont adopté une attitude passive vis-à-vis de l'ONU et ne sont disposés à l'utiliser que lorsqu'ils en ont besoin, l'UE devrait montrer la voie en restaurant la crédibilité du système des Nations unies, en adoptant une approche multilatérale et en rendant l'ONU plus forte. Tant que le Conseil de sécurité de l'ONU demeurera faible et que l'ONU ne possédera pas de composante militaire crédible, les politiques de sécurité globale conserveront les vieilles caractéristiques de l'anarchie.

Lorsque nous traitons des crises internationales, nous respectons la seule autorité de l'ONU au titre du Chapitre

VII. Pour accroître son efficacité, il faudrait faire notre possible pour modifier la composition du Conseil de sécurité. Il doit devenir plus représentatif, en donnant un rôle à des pays d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie, qui devraient coordonner leur action, et à l'UE, tout en envisageant parallèlement l'abolition du système de veto. En tout cas, l'élargissement du Conseil de Sécurité de l'ONU avec de nouveaux membres ne devrait pas aller de pair avec l'extension des droits de veto. La création d'une force de réaction rapide dotée des moyens adéquats pour des missions de maintien et de rétablissement de la paix est essentielle au renforcement du rôle de l'ONU en la matière. Une autre étape importante serait l'introduction d'un meilleur système de sanctions, y compris celles dénommées intelligentes.

Une réflexion plus générale sur la Réforme des Nations Unies a été lancée par le Groupe PSE et également par le Parlement européen. Ce devrait être pris en considération lors d'une élaboration plus approfondie de ce chapitre.

“ *Il faudrait améliorer le cadre des Nations unies pour les interventions humanitaires avec des moyens militaires. Tout d'abord, ce type d'actions devrait reposer sur un mandat de l'ONU. Le système de prise de décision est souvent paralysé du fait du droit de veto. C'est la raison pour laquelle le Groupe du PSE se prononce en faveur d'une réforme fondamentale du système de prise de décision. En attendant cette réforme, nous souhaitons renforcer le rôle du Secrétaire général des Nations unies afin de lui permettre de résoudre les situations de blocage au sein du Conseil de sécurité. Lorsqu'une décision est prise concernant une intervention humanitaire requérant des moyens militaires, il devrait être spécifié à l'avance qu'elle sera proportionnelle au conflit en question et qu'elle pourra et devra être efficace. Cet instrument devrait alors être utilisé de façon sélective. Nous soutenons l'extension des mesures de médiation et d'arbitrage, les activités du Tribunal international de La Haye et la mise en œuvre de la Cour pénale internationale* **”**

(Les nouvelles dimensions de la sécurité. Groupe PSE, Mars 2001)

2 PESD (Politique européenne de sécurité et de défense)

2.1 Des progrès pratiques significatifs ont été réalisés concernant la PESD avec le déploiement de troupes sous commandement de l'UE dans l'ARYM et l'opération de l'UE au Congo après que les Forces de réaction rapide aient été déclarées opérationnelles en 2001. On est parvenu à s'entendre avec la Turquie sur l'interprétation de l'accord "Berlin Plus" avec l'OTAN. Une décision finale a été prise à propos de la production de l'avion de transport A400M. Le projet GALILEO a été approuvé. Des avancées considérables sont à noter dans le projet de Constitution pour ce qui est des mécanismes de la PESD et de la PESD. Les propositions de la Convention méritent notre soutien car elles permettront à l'UE de s'exprimer beaucoup plus souvent d'une seule voix, condition préalable à une PESD efficace mais

2.2 Toutefois, la portée de la PESD demeure très limitée. Les objectifs prioritaires de la Force de réaction rapide ne seront pas atteints dans les délais impartis. Même si l'UE l'avait souhaité, elle n'aurait pas pu gérer l'intervention dans l'ARYM de façon indépendante. On peut également se demander si l'UE pourrait parvenir à un consensus concernant une opération militaire d'envergure au plus haut niveau de l'échelle militaire. D'aucuns se demandent si l'objectif de l'UE devrait vraiment être d'acquiescer ce type de capacité ou si elle ne devrait pas plutôt se concentrer sur des actions plus modestes comme dans l'ARYM. Nous ne partageons pas cette opinion, parce qu'elle pourrait conduire à une division malsaine des tâches entre l'UE et les USA.

“ Les propositions de la Convention méritent notre soutien car elles permettront à l'UE de s'exprimer beaucoup plus souvent d'une seule voix, condition préalable à une PESD efficace ”

présentent des lacunes en ce qui concerne le vote à la majorité et le contrôle parlementaire. Plus importants encore sont la création d'un poste de ministre des Affaires étrangères de l'UE, agissant aussi comme vice-président de la Commission, la redéfinition des Missions de Petersberg, l'idée d'une clause de solidarité et la possibilité de "coopérations structurées" dans le domaine de la défense. La création d'une Agence européenne de la défense est un pas important. Elle permettra aux pays de l'UE d'améliorer la coopération en matière d'armements, d'accroître la base industrielle et technologique et de rendre le marché de la défense plus compétitif. Cela devrait conduire à plus d'efficacité, de rentabilité et d'économies importantes tout en réduisant la duplication.

2.3 Le mot-clé demeure les capacités ainsi que leur interopérabilité et standardisation. Pour soutenir un effort très inférieur à celui, disons, de la guerre au Kosovo, l'UE et ses Etats membres doivent augmenter considérablement l'efficacité de leurs forces armées. Hors de l'UE, ce point est considéré comme la faiblesse fondamentale de la PESD. Certains estiment qu'il s'agit simplement d'augmenter le pourcentage du PIB consacré à la défense. D'autres préfèrent faire meilleur usage des dépenses actuelles et se débarrasser de concepts dépassés concernant les forces armées, ce qui permettrait d'accroître considérablement l'efficacité et de moderniser nos forces. Notre priorité devrait certainement être de soutenir la seconde option. Néanmoins, il est nécessaire d'assurer des ressources adéquates pour

“ Pour le Groupe PSE, il est fondamental que l’UE améliore sa capacité à anticiper les crises ”

donner à l'Europe les moyens d'opérer de façon autonome (par ex. dans le secteur des communications, du transport, de l'intelligence) et d'accroître la capacité de l'UE en matière de prévention de conflit et de gestion de conflits ainsi que des situations d'après - conflit. Enfin, vient la question de savoir de quel pouvoir "dur" l'UE a besoin pour compléter le considérable pouvoir "doux" dont elle dispose déjà et selon quel concept stratégique. Il est évident que nous ne voulons pas laisser toutes les options "dures" aux Etats-Unis. Nous voulons également éviter une situation où seule l'OTAN offrirait aux pays de l'UE un cadre pour les interventions éloignées.

2.4 En tout premier lieu, nous voulons que l'UE dispose d'une option militaire crédible venant s'ajouter aux autres instruments de politique étrangère déjà disponibles. L'UE est dans la position unique de pouvoir offrir un large éventail d'instruments de gestion des crises. L'UE deviendrait ainsi une superpuissance civile opérant différemment des Etats-Unis car l'aspect "pouvoir doux" serait dominant. Les composantes militaires

seraient suffisamment importantes pour des opérations limitées en Europe ou hors de celle-ci et permettraient aussi à l'UE de gérer des opérations civiles après les conflits. Pour les opérations à plus grande échelle, l'UE pourrait prendre part à des coalitions internationales ayant reçu l'aval de l'ONU.

2.5 Pour le Groupe PSE, il est fondamental que l'UE améliore sa capacité à anticiper les crises. Le problème de nos pays n'est pas une question de pouvoir militaire mais de compétence politique à prendre les décisions justes au juste moment, sur la base d'informations correctes et à sélectionner les instruments adéquats. L'instrument de gestion de l'après - conflit, telles la négociation et la médiation ainsi que le soutien des réformes démocratiques et économiques dans des pays en crise, pourrait également être utilisé pour les prévenir. Il s'agirait d'un engagement de prévention, selon les termes du document "Stratégie européenne de sécurité" présenté par Javier Solana. Pour cela, nous devons analyser les menaces avec soin. Toute action militaire devrait être menée selon la Charte de l'ONU.

“ Il s’agirait d’un engagement de prévention, selon les termes du document ‘Stratégie européenne de sécurité’ présenté par Javier Solana. Pour cela, nous devons analyser les menaces avec soin. ”

“ Notre priorité est de renforcer la prévention des conflits. La prévention des conflits repose sur la prévision de l’avenir du fait des leçons tirées du passé et du présent. Nous avons besoin d’améliorer et d’étendre nos capacités dans ce domaine. L’UE doit également développer un ensemble complet d’instruments pour formuler des objectifs prioritaires concrets et non-militaires et introduire un système de prise de décision adéquat et compétent ”

(Les nouvelles dimensions de la sécurité, Groupe PSE, Mars 2001)

3 OTAN

3.1 L'OTAN demeure l'alliance stratégique chargée de la défense collective de ses membres, y compris de la plupart des nouveaux Etats membres de l'UE. Une forte coopération est nécessaire entre l'OTAN et l'UE. Toutefois, il existe une certaine concurrence pour ce qui est des opérations éloignées. L'UE ne dispose pas encore d'une capacité globale qui lui permettrait d'opérer indépendamment mais elle a signé un accord avec l'OTAN pour obtenir un soutien en matière de planification, de renseignements,

tant que les tâches et zones d'action potentielles pour chaque force sont clairement définies dès le départ.

3.3 Une question tout aussi critique pour l'OTAN que pour la PESD est celle de la compatibilité car la grande transformation des forces armées américaines - le champ de bataille automatisé - rend de plus en plus difficile des opérations communes entre unités américaines

“ L'OTAN demeure l'alliance stratégique chargée de la défense collective de ses membres, y compris de la plupart des nouveaux Etats membres de l'UE. Une forte coopération est nécessaire entre l'OTAN et l'UE ”

de logistique et de communications. Nous reconnaissons la décision du Conseil d'augmenter le personnel du Comité Militaire de l'UE (CMUE) afin de renforcer sa cellule de planification et de mettre en place une nouvelle cellule de planification UE au sein du SHAPE. Ainsi, les Etats membres de l'UE pourront agir dans des opérations propres à l'UE, dans des opérations UE avec des moyens de l'OTAN et dans des opérations de l'OTAN.

3.2 L'OTAN a décidé d'établir une Force de réponse qui pourrait opérer dans un contexte de guerre et espère que l'Europe fournira le gros des 20.000 soldats qui la composeront. Certains craignent que cela compliquera la mise en œuvre de la Force de réaction rapide de l'UE ou vice-versa. Washington a toujours préféré une Initiative européenne de sécurité et de défense (IESD) au sein de l'OTAN à la PESD. Néanmoins, les problèmes peuvent être évités

et européennes dans une situation de guerre. Ce problème doit être traité grâce au processus de planification des capacités de l'OTAN mais cela ne fonctionnera que lorsque chaque partie réfrénera la surprotection de ses industries d'armement. Finalement, les Etats membres devront aussi s'efforcer que le fossé ne se creuse davantage.

3.4 Enfin, les Etats-Unis devront répondre aux critiques qui prétendent qu'ils ne prennent pas les décisions de l'OTAN au sérieux en raison de son processus décisionnel lourd. Voyez l'Afghanistan. Récemment on a seulement demandé à l'OTAN de participer à des opérations d'après-conflit. Dans ces circonstances, les Etats Unis devraient publiquement réaffirmer leur engagement vis-à-vis de l'OTAN.

4 Les relations transatlantiques

“ *L'UE et les Etats-Unis doivent devenir égaux en termes de prise de décision politique. Cette égalité doit se développer via un meilleur équilibre dans la répartition des tâches afin de promouvoir un meilleur partage régional et mondial des responsabilités afin de renforcer la sécurité globale* **”**

(Les nouvelles dimensions de la sécurité, Groupe PSE, Mars 2001)

4.1 Dans ses prises de position précédentes, le Groupe du PSE a indiqué son engagement à la poursuite d'une PESC européenne effective et crédible, qui contribuera à accroître ses valeurs de lutte contre la pauvreté et l'inégalité en tant que raisons majeures de conflit, le multilatéralisme et la primauté de la loi internationale selon la Charte des Nations Unies. Tout ceci devient de plus en plus urgent dès lors que les Etats-Unis sous l'administration Bush se sont embarqués dans une politique basée sur l'interprétation unilatérale des intérêts américains.

4.2 Lorsque l'on compare la Stratégie de sécurité adoptée par l'Union européenne avec la Stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis, adoptée en septembre 2002, les différences de concept sont évidentes. Alors que les Européens s'expriment en termes d'engagement préventif et de multilatéralisme effectif, le Gouvernement américain souligne la possibilité d'action militaire de préemption (unilatérale) et son ambition de demeurer la seule super-puissance militaire.

Alors que les USA nomment l'intérêt national comme le principe guide, très souvent l'UE prête beaucoup plus d'attention au besoin de promouvoir la justice à un niveau international sous quelque forme que ce soit. Et quand l'UE qualifie le système de l'ONU d'essentiel à la sécurité internationale, les Etats-Unis déclarent que la mission définit la coalition. Ces contradictions dans les relations transatlantiques sont au coeur du débat sur la sécurité.

4.3 Il est inutile de définir l'Europe avec les paramètres utilisés pour les Etats-Unis, que ce soit de façon positive ou négative. Nous devrions au contraire souligner nos propres valeurs reposant sur une longue histoire commune de débats constructifs. Ceci reflète donc un débat naissant sur les valeurs. Il y a la vieille Europe des guerres meurtrières à outrance et il y a la nouvelle Europe de l'Union européenne. Lorsque nous préférons un pouvoir "doux" c'est parce que nous connaissons les dangers d'une trop grande confiance dans les moyens militaires. A l'opposé des unilatéralistes de l'administration Bush, nous croyons non seulement à des valeurs universelles mais aussi à des institutions internationales qui les préserveraient et nous protégeraient par là - même. Bon nombre de personnes aux Etats-Unis sont fondamentalement d'accord avec cette ligne de conduite mais ces mêmes personnes sont également prêtes à agir de façon unilatérale dans des circonstances exceptionnelles comme celles générées par les attaques terroristes du 11 septembre. L'Europe devrait reconnaître les inquiétudes des USA et montrer une certaine compréhension pour leurs réactions mais tout en n'acceptant pas que le terrorisme soit un prétexte pour des actions militaires unilatérales et la violation des droits de l'homme fondamentaux. Nous reconnaissons la nécessité d'un plus large dialogue transatlantique à tous les niveaux.

4.4 C'était la coalition autour du Président Bush qui a saisi l'occasion pour promouvoir son

programme néo-conservateur. Comme toute chose, son succès ne fera pas long feu et ne dominera donc pas éternellement le calendrier transatlantique. Aux Etats-Unis, des gens sont également furieux de la façon dont la guerre a été plaidée et du manque de préparation de la paix. Toutefois, une tendance plus profonde, trouvant même des appuis au sein du Parti Démocrate, demeure. Il s'agit de la conviction qu'au 21^{ème} siècle, les règles ont changé et que les Etats-Unis, en tant que superpuissance unique, ont une responsabilité exceptionnelle que ne peuvent partager les autres. La plupart des Américains savent que même les Etats-Unis ne peuvent pas contrôler le monde et que ceux qui rêvent d'un empire

soient largement mobilisés contre la guerre. Cela a encore déconsidéré l'Europe aux yeux des Etats-Unis, seul l'OTAN conserve encore un peu de crédibilité pour la plupart des Américains, y compris pour ceux, proches de nous, qui demandent désormais un plus grand engagement de la communauté internationale en Irak. En raison de l'absence de consensus international, la paix s'avère plus difficile que la guerre. La leçon a été tirée même aux Etats-Unis. La prochaine fois, on pourra faire valoir l'expérience. Lorsque l'occasion se présentera, nous devons à nouveau ne pas exclure une action internationale contre un Etat ou un régime qui menace la sécurité internationale, héberge des

“ Lorsque l'on compare la Stratégie de sécurité adoptée par l'Union européenne avec la Stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis, adoptée en septembre 2002, les différences de concept sont évidentes ”

(informel) ont tort. Ils accepteront que l'Europe joue un rôle plus égal lorsque le vieux continent sera capable de l'assumer. Des études existent qui le démontrent. Les opposants les plus virulents aux Etats-Unis marginaliseront la majorité car ils donneront des arguments à ceux qui veulent faire cavalier seul. Les Américains devraient cesser de donner une fausse image de l'Europe et nous devrions y contribuer en améliorant nos piètres efforts de communication. Et nous devrions les aider à se souvenir que nous avons essayé ensemble d'améliorer le monde après 1945. Pas seuls.

4.5 Pour le moment, cela ne résoudra pas un certain nombre de questions en suspens. Pour traiter des plus importantes :

- Beaucoup ont rejeté l'invasion de l'Irak car il n'existait pas de mandat spécifique de l'ONU pour une telle action et parce qu'ils n'étaient pas convaincus que les inspections concernant les armes de destruction massive aient été exhaustives. Les gouvernements de l'UE eux-mêmes étaient divisés sur la question bien que les citoyens se

terroristes ou participe à un génocide, mais cette décision revient aux Nations Unies

- Nous demeurons convaincus qu'il faut écarter toute guerre de préemption ou préventive. Nous reconnaissons que, dans certaines circonstances et comme dernier recours, une intervention militaire pourrait être justifiée mais seulement lorsqu'il a été clairement établi qu'il n'y avait pas d'autre option possible, et cela dans un cadre international légitime et sous l'autorité du Conseil de Sécurité des Nations unies.

- Nous désapprouvons fortement les suggestions de construction d'un empire et les redéploiements de forces américaines dans ce contexte. Nous nous opposons au concept d'un monde unipolaire reposant sur la suprématie militaire américaine car nous sommes convaincus que le multilatéralisme est en fin de compte plus effectif et plus efficace.

- Le Sénat américain, dans sa composition actuelle, n'acceptera jamais la Cour Pénale Internationale car, d'après lui, les intérêts américains ne sont pas suffisamment protégés.

Avec un tel manque de confiance dans une institution internationale contrôlée par le Conseil de Sécurité des Nations unies, parvenir à un compromis n'est pas à l'ordre du jour. L'UE devra continuer à soutenir la CPI et essayer d'empêcher les autres pays de signer un accord fondé sur l'art. 98 avec les Etats-Unis. C'est à nous qu'il incombe de préserver la crédibilité de la Cour et de nous assurer que son fonctionnement démontrera que les Américains ont tort. Nous devons

à "Washington" que les Etats-Unis eux-mêmes.

■ Il y a un problème grave en matière de désarmement. Les Etats-Unis ne soutiennent pas des initiatives importantes sur l'armement léger ou les mines terrestres pour les raisons déjà mentionnées. Ils ont développé leur propre système de non-prolifération qui sape le TNP. L'UE devrait adopter une stratégie plus courageuse en la matière, chercher le sou-

“ En raison de l'absence de consensus international, la paix s'avère plus difficile que la guerre ”

cependant poursuivre nos discussions avec les Etats-Unis et chercher une solution. Ceci concerne la réforme très importante des Nations unies. Ceux qui pensent que les Nations unies peuvent fonctionner sans les Etats-Unis ont tort.

■ Nous pensons que les Etats-Unis font vraiment fausse route concernant le Protocole de Kyoto. A nouveau, l'UE devrait être ferme dans ses positions. Nous avons vraiment besoin de cet accord non seulement pour l'exemple qu'il donne, mais aussi parce que le vent pourrait tourner aux Etats-Unis. Pour que cela se produise, l'UE devrait montrer qu'elle est prête à retourner à la table des négociations et offrir aux Américains ce qui a été proposé au Japon. Enfin, l'UE devrait prendre ses propres engagements plus au sérieux.

■ La mondialisation, le commerce et le consensus de Washington. Le gouvernement américain actuel est plus protectionniste que son prédécesseur. Au moins dans certains domaines comme l'agriculture et l'acier. Dans d'autres, comme la propriété intellectuelle et l'accès aux marchés à l'étranger, il fait preuve d'un libéralisme très agressif. Il continue de soutenir fermement le consensus FMI/Banque mondiale même si sa politique relative à sa propre dette choque la plupart de ceux qui travaillent dans ces institutions. Les problèmes commerciaux entre l'UE et les Etats-Unis montrent en fait que ces deux entités pratiquent les mêmes politiques et en général; celles-ci sont peu favorables aux pays en voie de développement. L'UE a autant de pouvoir

qu'ont d'autres acteurs de premier plan et faire jouer davantage son pouvoir "doux" pour soutenir le désarmement. Evidemment, il faudrait continuer à essayer de modifier la politique américaine afin qu'elle devienne plus multilatérale.

4.6 Nous préférons les heurts des politiques aux heurts des antagonismes. Si nous pouvons agir de concert, essayons de le faire. Lorsque les Etats-Unis interviennent dans un sens contraire à une position établie de l'UE, nous devrions protester mais nous ne devons pas nourrir l'illusion que nous pourrions toujours stopper le cours de l'action des USA. Dans un certain nombre de situations, ils n'auront pas besoin de nous, de la même façon qu'ils ne pourront pas nous arrêter lorsque nos valeurs seront en jeu. Toutefois, même cette approche quelque peu pragmatique sera mise en échec si nous demeurons vulnérables au "picorage" américain en Europe. Ceci était évident avant la guerre en Irak: des membres éminents de l'administration Bush ont présenté leurs partisans inconditionnels comme "nouvelle Europe" et ont considéré une opinion contraire comme de la déloyauté ou de la trahison. Pour éviter une répétition de cette situation, l'Union élargie devrait oeuvrer pour plus de cohésion en matière de PESC. C'est la raison pour laquelle notre procédure décisionnelle doit être changée radicalement.

5 L'Europe élargie

5.1 La nouvelle frontière de l'Union élargie devrait être considérée comme une opportunité positive, visant à construire un réseau de relations approfondies avec ses voisins de l'Est et du Sud ; ainsi l'Union européenne devrait s'attacher à développer un concept de voisinage global et efficace avec ces pays et ces régions, afin de rechercher des solutions plus viables aux problèmes posés par l'interdépendance et la mondialisation.

entre les cultures et les religions. Seulement à ce moment-là l'Europe sera vraiment en sécurité. Cette stratégie n'est pas du tout incompatible avec les aspirations de certains pays voisins européens à devenir membres de l'UE ou à avoir avec elle diverses relations contractuelles.

Aussi, la nouvelle politique de voisinage de l'UE devrait-elle être une priorité de la PESC. Des liens plus étroits encourageront la convergence entre l'UE et sa zone environnante.

“ La nouvelle frontière de l'Union élargie devrait être considérée comme une opportunité positive, visant à construire un réseau de relations approfondies avec ses voisins de l'Est et du Sud ”

Nous devons veiller à ce que la stratégie de l'Europe élargie progresse en même temps que les autres objectifs de l'UE en matière de politique extérieure, tels le développement et la promotion des droits de l'homme à l'échelle mondiale. Les derniers développements au niveau mondial ne devraient pas conduire à une attention exclusive pour les situations générées dans des zones "éloignées".

L'UE a un calendrier qui doit encore être travaillé pour les zones plus proches. Il est évident que les instruments actuels de la politique étrangère de l'UE fonctionnent mieux dans une Europe élargie et dans les relations de l'Europe avec ses nouveaux voisins.

On ne devrait pas sous-estimer les problèmes qui pourraient éventuellement surgir dans certains de ces pays et les difficultés que cela pourrait poser à l'UE à l'avenir. Ils sont loin d'être stables et nous avons encore du chemin à parcourir ensemble avant d'établir un système cohérent de relations basé sur la démocratie, l'Etat de droit et le dialogue

Le libre échange, les initiatives transfrontalières, la coopération en matière de lutte contre la criminalité et l'immigration illégale, la sécurité nucléaire, les échanges culturels et le dialogue politique constitueront la base des futures discussions d'adhésion à l'UE d'un certain nombre de ces pays. Il va sans dire que le tout premier rôle de la PESC est de prendre en charge la gestion des crises et les opérations de maintien et du rétablissement de la paix en Europe (et dans ses environs).

5.2 La stratégie lancée par l'UE concernant son voisinage nous permet également de mettre en lumière les aspects sécuritaires dans le cadre des relations avec tous les pays concernés (Ukraine, Moldavie et Bélarus ainsi qu'avec les partenaires méditerranéens du processus de Barcelone).

5.3 La dimension méditerranéenne de la sécurité est d'une importance considérable compte tenu des conflits existant dans la région et des conséquences éventuelles d'autres sources de conflits pour des raisons ethniques, religieuses, sociales et économiques. Le Processus de Barcelone actuel doit être fortement revitalisé également en matière de sécurité par le biais d'un partenariat

Toutefois, la politique russe présente des aspects plus sombres qui échappent souvent à l'attention. A travers la CEI, la Russie est encore occupée à étendre son influence économique et politique. Les entreprises russes sont dominantes dans cette région et Moscou est tenté d'user de l'arme énergétique dans sa politique étrangère. La Russie accepte également sans sourciller le manque de démocratie

“ La dimension méditerranéenne de la sécurité est d'une importance considérable compte tenu des conflits existant dans la région et le Processus de Barcelone actuel doit être fortement revitalisé également en matière de sécurité ”

euro-méditerranéen cohérent et efficace qui, outre comprendre une dimension socio-économique, doit assurer le respect des droits de l'homme et de la démocratie. On doit aussi prendre en considération la possibilité de développer un processus de coopération entre l'OSCE et les pays de la Méditerranée et du Moyen Orient

5.4 La Fédération russe se classe dans une catégorie à part. Ses relations avec l'UE sont bonnes et les tensions politiques à propos de l'élargissement de l'OTAN et de l'UE se sont calmées. Les deux parties se concentrent sur leurs relations commerciales et énergétiques. La Russie ne représente plus une menace militaire conventionnelle et est sur le point de réduire considérablement son arsenal militaire. Elle se comporte comme un bon partenaire, actif dans la lutte contre le terrorisme. Elle entretient des relations spéciales avec l'OTAN et n'a pas l'intention de devenir membre de l'UE.

dans un certain nombre d'Etats de la CEI comme le Bélarus. La Russie elle-même n'est pas (encore) un pays véritablement démocratique et donne un mauvais exemple aux autres, particulièrement en ce qui concerne son rôle en Tchétchénie et la situation des droits de l'homme. L'UE devrait accorder plus d'attention à ces aspects dans son dialogue avec la Russie. Elle devrait s'assurer que des pays comme l'Ukraine sachent la pertinence de la démocratie qui est une pré - condition à des relations plus étroites avec l'UE. Afin de promouvoir plus d'ouverture et de transparence dans l'Europe élargie, l'UE devrait relever le défi formulé par Moscou de rendre l'OSCE plus efficace.

6 L'agenda global

Bien que le présent document mette l'accent sur le débat entre l'UE et les USA, nous sommes conscients du besoin de l'UE de réévaluer ses politiques en ce qui concerne des protagonistes internationaux importants tels la Chine et la Fédération russe. De nouvelles coalitions sont en train de se former dans le monde comme cela a été démontré lors du sommet de Cancun de l'OMC. Ceci amène d'autres protagonistes indépendants sur la scène internationale. L'UE

der dans ce domaine. L'Institut pour la Paix Africaine récemment établi est une initiative bienvenue de l'UE et nous devons nous assurer qu'elle restera correctement dotée. L'intégration régionale en Afrique est également essentielle et nous devrions apporter notre soutien à cet effort autant que se peut. Elle peut et doit jouer un rôle décisif afin que les objectifs du Millenium soient remplis, afin d'obtenir des réformes radicales des règles de l'OMC

“ Pour le Groupe PSE, il ne s'agit pas seulement de sa volonté en principe de laisser l'UE s'occuper de la sécurité dans le monde, mais aussi d'être actif sur la scène mondiale dans les domaines de la pauvreté, de l'environnement et, plus généralement, des conséquences de la globalisation ”

ne doit pas seulement les saluer mais aussi rechercher leur coopération active car ils sont des acteurs dans la recherche de la paix et dans la lutte contre le terrorisme international. Agir localement, penser globalement.

Pour le Groupe du PSE, il ne s'agit pas seulement de sa volonté en principe de laisser l'UE s'occuper de la sécurité dans le monde, mais aussi d'être actif sur la scène mondiale dans les domaines de la pauvreté, de l'environnement et, plus généralement, des conséquences de la globalisation. La coopération et l'aide au développement sont des instruments d'importance primordiale. L'UE est le lea-

pour un commerce équitable et afin de développer un gouvernement global plus équilibré et démocratique, de mettre en oeuvre les forces économiques et sociales globales dans l'intérêt de tous les peuples du monde. En particulier, l'UE devrait user de son influence auprès du FMI et de la Banque mondiale afin de re - formuler le "consensus de Washington" et de créer des termes économiques et financiers plus favorables pour les pays en voie de développement. Créer un monde juste et inclusif contribuera à réduire les menaces à la sécurité mondiale et procurera plus de sécurité globale à l'avenir.

NOUVELLES DIMENSIONS DE LA SÉCURITÉ

La politique extérieure et de sécurité commune de l'Union Européenne
(mars 2001)

1 Le défi	19
2 Nos principes et nos concepts	19
3 Coopération européenne en matière de sécurité et de défense	21
4 Notre priorité: Intensifier la prévention des conflits	21
5 Désarmement: Vieilles promesses et besoins nouveaux	23
6 Un cadre pour l'intervention humanitaire avec des moyens militaires	24
7 Le rôle de l'ONU et de l'OSCE	24
8 Les relations entre les Etats-Unis et l'Union européenne sur le plan de la sécurité	25
9 Politique de sécurité régionale: La Russie, un nouveau partenaire	26
Conclusions succinctes	27

1 Le défi

Pour les sociaux-démocrates et les socialistes, le défi lancé par la sécurité est de deux ordres: il y a tout d'abord la question que pose la sécurité au XXI^e siècle sur le plan mondial; nous devons, par ailleurs, définir les nouvelles dimensions de la sécurité européenne après les sommets de Cologne, d'Helsinki, de Feira et de Nice qui ont pris des décisions importantes en la matière.

Depuis la fin de la Guerre froide, les principaux ennemis de la paix, de la démocratie et du développement, sont le déséquilibre énorme entre le Nord et le Sud du monde et la pauvreté dans plusieurs pays du tiers monde, qui engendrent aussi d'énormes flux de réfugiés. Aucun arsenal militaire, aucune course aux armements nucléaires ne peut nous préserver de cette situation. S'il est impossible d'éradiquer la pauvreté, celle-ci peut vous exploser au visage. C'est ici qu'il convient d'appliquer avec davantage de force le principe socialiste et social-démocrate de solidarité. La sécurité et la solidarité sont donc les deux faces d'une même pièce dans le monde contemporain. C'est la raison pour laquelle le lancement d'un vaste programme d'éradication de la pauvreté doit être l'une des priorités de la PESC. Lorsque les pays riches commencent à rogner sur l'aide internationale au développement, ils posent un geste moralement scandaleux, certes, mais aussi politiquement irréfléchi. Autrement dit, la sécurité est indivisible; elle est indissociable du développement économique et social, à l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud. La pauvreté n'est pas le seul risque global de sécurité. Nous devons d'autre part attirer l'attention sur d'autres causes telles que les conflits ethniques et religieux, le terrorisme associé au nationalisme et au fondamentalisme, le crime organisé et le trafic de drogue, l'absence de démocratie,

ainsi que la détérioration de l'environnement et de l'eau. C'est souvent la combinaison de ces facteurs qui est à l'origine des conflits actuels. Nous ne devons pas non plus sous-estimer le rôle des idées et des responsables politiques en tant que sources potentielles et majeures de conflits. Les éléments qui menacent notre sécurité se sont multipliés. Ils sont souvent moins directs et différents par leur ampleur et leur nature. Du fait de la mondialisation, ils sont devenus interdépendants. Alors que la menace militaire en Europe est devenue moins importante, nous risquons d'être confrontés à de nouvelles instabilités régionales provoquées par les facteurs susmentionnés. L'environnement sécuritaire revêt un caractère plus dynamique. La sécurité ne peut plus être considérée comme un problème purement militaire. Les problèmes qui concernent la démocratie, la mondialisation de l'économie, la détérioration de l'environnement doivent être considérés dans la perspective du renforcement de la sécurité mondiale. Il convient donc d'élaborer de nouveaux concepts, de nouvelles politiques et de nouveaux instruments.

C'est pourquoi nous devons assumer davantage de responsabilités que dans le passé, où la confrontation entre les blocs limitait considérablement le champ de notre action internationale.

Même si elles revêtent une dimension militaire, ces responsabilités ne doivent pas être définies uniquement ou essentiellement dans ces termes. Il convient d'élaborer des concepts, des politiques et des stratégies non militaires et de leur conférer au moins la même importance qu'à la dimension militaire.

2 Nos principes et nos concepts

La sécurité européenne repose sur trois idées maîtresses. Selon nous, le principe de la sécurité commune s'applique toujours à l'Europe et au reste du monde. Ce principe implique qu'une sécurité durable ne peut être instaurée que si elle est partagée par tous par le biais d'une coopération reposant sur l'égalité, la justice et la réciprocité. Ensuite, nous adhérons au concept plus large d'une sécurité durable et globale. Non seulement, il faut traiter les foyers d'insécurité immédiats, mais il convient d'insister beaucoup plus sur l'élimination des causes de l'insécurité. Les conflits sont provoqués et entretenus par de multiples facteurs qui vont des tensions sociales aux questions environnementales. Ils touchent souvent aux droits de l'homme. Ils

peuvent aussi plonger leurs racines dans l'Histoire. Nous sommes souvent confrontés à une combinaison de problèmes à court et à long terme. Toute politique destinée à tarir certaines sources d'insécurité doit forcément s'atteler à la résolution de ces problèmes. L'Union européenne elle-même et son processus d'élargissement constituent de bons exemples d'une politique intégrée de ce type. On ne peut nier que, souvent, le recours à la force armée ne suffit pas à faire disparaître les causes de l'instabilité. Chaque fois que nous devons prendre une décision sur l'emploi de la force, nous devons toujours nous demander s'il n'existe pas une solution civile et nous interroger sur la façon dont la démarche militaire peut

trouver sa place dans une approche plus large de la sécurité. Le Kosovo était – et reste – une bonne illustration de ce dilemme. Une nouvelle crise militaire, venue s'ajouter à celles de Croatie et de Bosnie, a fait avancer la politique communautaire. L'adoption du Pacte de stabilité est une tentative pour désamorcer tout futur problème militaire par une approche globale de la sécurité. Voilà un grand progrès, et on peut regretter que l'on n'en ait pas tenu compte plus tôt.

Il est clair qu'en mettant l'accent sur le concept de sécurité durable, on souligne par la même occasion l'importance des instruments de prévention des conflits et de gestion des crises par des moyens civils. Ceci englobe l'analyse, la détection précoce et la résolution des conflits. L'UE dispose d'un large éventail d'instruments existants ou en cours d'élaboration qu'elle doit mieux gérer et mieux utiliser. L'instrument militaire de la PESC sera un moyen de dernier recours.

La PESC offre l'avantage de pouvoir mettre en œuvre des éléments qui stimulent le renforcement de la sécurité, incluant, entre autres, les échanges commerciaux, l'assistance et les accords bilatéraux et multilatéraux. Pour que la PESC soit efficace, il convient toutefois qu'il y ait davantage de cohérence entre les opérations des piliers de l'UE dans ce domaine.

Il convient aussi de prêter une attention particulière aux aspects relevant de la sécurité du troisième pilier concernant les affaires intérieures et la justice. Sans nul doute, ils font partie intégrante de tout concept d'une sécurité élargie mais, en Europe, ils méritent que l'on s'y attarde, compte tenu de l'instabilité (démocratique) qui règne dans bien des régions. Dans de telles conditions, le crime et la corruption ne peuvent que prospérer. Le terrorisme demeure une menace importante.

Il est certain que ce concept de sécurité élargie se fonde également sur notre propre perception des menaces existantes. Ces menaces, pour le moment, ne sont plus aussi militaires par nature qu'elles ne l'étaient il y a une quinzaine d'années. Les instruments militaires ont une portée limitée et ne peuvent aider à améliorer l'environnement physique. Ils perdent toute utilité lorsqu'il s'agit de gérer nos relations complexes avec d'autres Etats ou Fédérations.

Le troisième élément est celui de la sécurité démocratique. Nous croyons que la démocratie (sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations) est la meilleure garantie de sécurité. L'état de droit, le respect des droits de l'homme, une culture et une stabilité démocratiques des institutions sont également les piliers essentiels

de la sécurité. Mais si telle est bien la norme, nous devrions aussi l'appliquer à l'organisation de notre propre sécurité. L'actuel système international n'est pas suffisamment représentatif. Plus près de nous, nous pouvons mettre en cause la manière dont l'OTAN prend certaines décisions importantes, mais aussi les modalités de contrôle démocratique qui s'appliquent lors de la prise ou de la mise en œuvre desdites décisions. D'aucuns critiquent également le fonctionnement et la composition du Conseil de sécurité de l'ONU. Pourquoi ne pas passer du système du veto à celui du vote à la majorité ? L'ONU pourrait avoir besoin d'une sorte de conférence intergouvernementale pour traiter des questions de l'élargissement du Conseil de sécurité et du vote à la majorité qualifiée. Toutes ces considérations ne font que souligner notre conviction selon laquelle le pilier de la PESC devrait faire l'objet d'un contrôle démocratique approfondi de la part du Parlement européen et des parlements nationaux.

Lorsque nous tentons de traduire nos hypothèses de départ en principes directeurs, nous en arrivons à ce qui suit :

Nous souhaitons promouvoir la coopération afin d'éviter la confrontation. Nous devons, chaque fois que possible, tenter d'éviter le conflit ou de le régler par la coopération avec toutes les parties intéressées. Ce n'est qu'en cas d'échec qu'il convient d'envisager des solutions de remplacement. Appliqué à l'Europe, ce principe signifie par exemple, que le renforcement de la PESC doit s'assortir d'une amélioration du fonctionnement de l'OSCE et du Conseil de l'Europe.

L'application d'un concept de sécurité élargie implique que nous mettions au point une plus vaste gamme d'instruments de sécurité, de manière à préserver tous les aspects de cette dernière. Nous devons évaluer et réévaluer bon nombre de nos orientations en fonction de cette nécessité. La sécurité nationale doit être redéfinie. Nous souhaitons accorder la priorité au recours à des instruments civils pour le règlement des conflits en maintenant à l'arrière-plan une capacité militaire crédible. Nous pensons que, souvent, l'instrument militaire n'est pas le meilleur choix. Parfois, il est même impossible de l'utiliser. Nous ne devrions nous y résoudre qu'après avoir déployé de vains efforts pour prévenir ou régler un conflit par d'autres moyens. Il est tout aussi évident que nous préférons la prévention des conflits à la gestion des crises (par des moyens militaires).

Mettre l'accent sur une sécurité durable ne signifie pas que nous pouvons nous passer d'une composante militaire. Ceci reste fondamental pour toute politique de sécurité. Des capacités de défense crédibles sont indispensables à bien des égards.

3 Coopération Européenne en matière de sécurité et de défense

L'Union européenne a réalisé un progrès énorme dans ce domaine après les Sommets d' Helsinki, de Cologne, Feira et Nice. Le groupe du PSE a participé activement à la définition de la position du Parlement européen sur tous les volets de la nouvelle Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

Le Groupe PSE a approuvé l'évolution de la PESD depuis la signature du traité de Maastricht. L'Union européenne a besoin d'une politique étrangère et d'une politique de sécurité qui soient cohérentes (pour donner un prolongement concret à son poids économique et politique croissant), pour renforcer sa capacité décisionnelle et opérationnelle autonome et, par dessus tout, pour améliorer sa contribution à la paix et à la sécurité à tous les niveaux. Le développement de la PESD doit être pris en compte dans le contexte du concept de sécurité élargie du Groupe PSE. Nous avons marqué notre accord sur l'inclusion des missions de Petersberg dans le traité. Nous convenons que l'Union doit pouvoir agir lorsque des actions relevant de la gestion militaire des crises ou qu'une intervention humanitaire sont nécessaires. Nous avons accepté le concept de l'imposition de la paix comme un pas important sur la voie de l'élaboration de notre approche en matière de sécurité. Nous partageons la conclusion du Conseil européen, qui estime que l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) en tant qu'organisation a rempli son objectif. L'intégration des fonctions nécessaires de l'UEO dans l'Union européenne est, à cet égard, logique. Nous approuvons, par ailleurs, l'idée d'actions autonomes menées par l'Union pour accroître la sécurité collective en Europe et ailleurs. La participation de l'OTAN n'est pas toujours nécessaire. Mais nous devons veiller à mettre en place des procédures de

coopération fiables et transparentes.

Les décisions du Conseil d'Helsinki ont été bien accueillies. Elles représentent un grand pas sur la voie de la constitution et des capacités de l'Union nécessaires à l'accomplissement des missions de Petersberg. La Force de réaction rapide sera un moyen de liaison crucial à l'intérieur d'une PESD plus complète: elle sera un instrument important de prévention des crises, de gestion des crises et d'intervention humanitaire. Elle ne peut donner de bons résultats que si elle s'intègre dans une panoplie plus complète, comme nous l'avons souligné. Le concept d'Union européenne repose sur l'idée qu'il s'agit de faire en sorte que l'Europe ne soit plus jamais déchirée par une guerre interne. La Force de réaction rapide est un des nombreux instruments qui peuvent être utilisés pour rétablir ou renforcer la sécurité collective, essentiellement en Europe.

La Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et la notion d'identité européenne de sécurité et de défense ont été analysées de façon approfondie dans les rapports de Mme Lalumière, que nous appuyons en tant que groupe. Nous voudrions souligner deux aspects. Les ambitions doivent se traduire par une panoplie d'instruments efficaces, souples et complets. En l'occurrence, l'Union ne se distingue pas par la force de sa tradition.

Enfin, nous jugeons préoccupante la croissance du déficit démocratique dans le domaine de la PESD. Nous considérons qu'il est de notre responsabilité d'élaborer de nouvelles propositions dans ce domaine afin d'y remédier.

4 Notre priorité: Intensifier la prévention des conflits

Nous pouvons tirer bien des enseignements de notre aventure dans les Balkans. Pourquoi n'avons-nous pu prévenir les conflits militaires et les coûts énormes qu'ils ont valus à toutes les parties ? Parce que nous n'étions pas prêts. Voilà pourquoi une intervention militaire s'est, au bout du compte, révélée inévitable. Nous ne savions pas ce dont nous devons prévenir l'apparition, ni par quels moyens. Le passage soudain d'un monde statique à un monde changeant nous a surpris. Cette expérience nous a mieux fait prendre conscience de l'importance de la prévention des conflits. Ce qui n'existait surtout

qu'en théorie dans les rapports de l'ONU et de l'OSCE et qui n'était appliqué que par un très petit nombre de pays est désormais une priorité, même pour l'Union européenne. Cela ressort clairement des conclusions du Conseil d'Helsinki, et il faut s'en féliciter, dès lors que ces conclusions soulignent la prépondérance des instruments de sécurité civils. C'est l'expression de la conviction selon laquelle, dans bien des cas, la force armée ne peut ni ne doit servir à prévenir ou à régler des conflits (potentiels). Les signes les plus concrets de cette prise de conscience sont les décisions sur l'élargissement, le

Pacte de stabilité, les stratégies communes pour la Russie et l'Ukraine. Mais tout cela n'élimine pas le risque d'une confrontation armée.

La prévention des conflits peut se définir de multiples manières. Selon nous, elle consiste, soit à anticiper un conflit, soit à le régler par des moyens non militaires (gestion civile des crises). Les activités menées à la fin d'un conflit peuvent être assimilées à la prévention (c'est-à-dire à la répétition des mêmes actes). La prévention des conflits s'exerce à toute sorte d'échelle. Elle peut être sectorielle (gestion des ressources hydriques). Comment faire face au manque croissant de ressources au Moyen-Orient ? Elle peut être géographique (Balkans). Elle peut être mondiale (réchauffement de la planète). Elle peut être régionale (missions de l'OSCE). Un concept de sécurité élargie peut donc mener à une définition plus étendue de la prévention des conflits. Celle-ci se fonde sur la prédiction de l'avenir à partir des enseignements du passé et du présent. Pour ce faire, nous avons besoin de moyens plus nombreux et meilleurs. Parallèlement à l'établissement de plans et de scénarios militaires, nous devons élaborer des plans de prévention des conflits. Nous avons aussi besoin d'aptitudes plus spécifiques. Certains parlent, en évoquant tout cela, d'un passage à une culture de la prévention des conflits.

Regardons cette panoplie d'instruments. L'Union dispose d'une gamme étendue de moyens pour prévenir un conflit, moyens utilisés dans les exemples cités. Elle peut compter sur un potentiel économique et politique considérable. Mais la prévention des conflits ne donne de bons résultats que si le conflit possible est défini précisément et si toute la gamme des instruments requis est disponible. Cela diffère d'une situation à l'autre.

À l'heure actuelle, l'Union ne possède pas "une série d'instruments flexibles" dont le contenu pourrait être adapté en fonction du conflit à régler. Énoncer les besoins à satisfaire en matière de prévention selon les situations et les instruments requis est une tâche qui entrave le chevauchement des premier et deuxième piliers. Il n'y a pas encore de mécanismes de coordination et il est donc difficile de focaliser les efforts. Il n'y a pas non plus de réserve commune de ressources nationales et communautaires.

Le Conseil européen est conscient de cela et a demandé que des initiatives soient lancées dans le secteur. La Commission a énoncé d'autres propositions.

L'Union doit procéder d'urgence à une évaluation des risques de conflit à l'échelle mondiale et régionale et identifier les facteurs de risque structurels. Sur la base d'une telle évaluation, elle peut dresser

la liste de nouveaux secteurs d'intervention et d'activités. Comme cela a déjà été dit, elle mène véritablement de nombreux travaux de prévention des conflits. Mais certains secteurs sont négligés. On pourrait réfléchir à des essais pratiques, comme la question de l'eau dans le bassin méditerranéen ou la stabilisation de l'Albanie.

L'Union devra dresser l'inventaire des instruments existants et, éventuellement, en définir de nouveaux. Si nous tentons d'établir une liste combinée des besoins, instruments, activités et menaces, cela donne, notamment : aide humanitaire, surveillance électorale, formation et déploiement des forces de police, surveillance des frontières, édification d'institutions, déminage, maîtrise et destruction des armements, trafics en tous genres, respect des embargos décidés par l'ONU avec le soutien de l'UE et élaboration de sanctions "intelligentes", lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, le VIH/sida et le trafic de drogue. L'Union possède déjà une grande expérience dans beau nombre de ces secteurs. Mais il nous faut un plan indiquant la combinaison d'instruments dont nous avons besoin pour une situation donnée, de manière à organiser une projection de "forces" civiles expérimentées et dotées d'instruments, anciens ou nouveaux, communautaires ou nationaux. Nous devons établir une distinction entre la prévention des conflits à court terme, secteur dans lequel la Commission se livre à divers préparatifs (voir liste) et où les instruments existants semblent les plus appropriés, d'une part, et les activités à plus long terme, d'autre part. L'UE a notamment besoin de techniciens, d'économistes ayant reçu une formation spéciale, utilisant leurs compétences dans tous les secteurs, des activités de prévention aux opérations techniques. Elle devrait également disposer de forces de police bien entraînées. Ces diverses forces pourraient être regroupées pour former une "Unité de réaction rapide non militaire" au-delà des instruments policiers déjà mis en place. Manifestement, nous avons aussi besoin d'un mécanisme de financement efficace pour les éventualités mentionnées ici. Il serait souhaitable de s'interroger sur la façon d'associer le monde des affaires et la société civile à la prévention des conflits. L'UE devrait se doter d'une structure plus efficace pour être en mesure d'évaluer les menaces potentielles pour sa sécurité susceptibles de dégénérer en conflit. Ceci devrait inclure la création d'un centre de prévention active des crises ainsi que la mise en place d'un réseau de spécialistes contribuant à définir une culture de la prévention des conflits mettant l'accent sur les sources d'insécurité. Afin de renforcer la PESC en général, mais aussi dans le contexte de la prévention des conflits, l'UE devrait améliorer les capacités de renseignements.

L'Union européenne doit fixer des dates et des objectifs généraux

non militaires pour toutes les mesures nouvelles liées à la prévention des conflits. Enfin, il y a lieu de mettre en place un mécanisme

décisionnel adapté et efficace (assorti de dispositifs d'action rapide). Il faut améliorer la coordination entre les premier et deuxième piliers.

5 Désarmement: Vieilles promesses et besoins nouveaux

La fin de la guerre froide a également signifié la fin d'un intense processus de négociations sur le désarmement, processus qui avait abouti à d'importants accords sur les armes nucléaires, le niveau des armements classiques et l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques. En même temps, une forte tendance s'est dégagée en faveur d'une réduction des budgets militaires. L'impression prévalait qu'il n'était plus nécessaire d'élaborer un nouvel ordre du jour dans le domaine du désarmement et l'attention de la communauté internationale s'était portée ailleurs.

Onze ans plus tard, nous en sommes venus à la conclusion qu'une telle négligence renferme certains dangers. L'application de certains traités continue à poser de graves problèmes. Le programme de destruction de grandes quantités de systèmes d'armes n'a pas encore été exécuté intégralement. Le traitement réservé aux matières fissiles a parfois de quoi susciter des inquiétudes. Toutes les armes chimiques n'ont pas été détruites. Les puissances nucléaires doivent encore tenir l'engagement d'éliminer toutes les armes nucléaires. Le traité d'interdiction des essais nucléaires (TBT) n'a pas été ratifié par les Etats-Unis.

Cependant, il existe également des signes positifs. Dans la conférence de suivi 2000 sur le traité de non-prolifération (TNP), les Etats possédant l'arme nucléaire se sont, pour la première fois, engagés sans équivoque à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux militaires conduisant au désarmement nucléaire. La conférence a réaffirmé que l'élimination totale de ces armes est la seule garantie contre la menace de leur utilisation et a approuvé des mesures pratiques en vue de la mise en œuvre de l'article pertinent du TNP prévoyant un traité d'interdiction complet des essais nucléaires, un accord proscrivant la production de matériel militaire fissile dans un délai de cinq ans, une transparence accrue sur les questions relatives à l'utilisation du nucléaire à des fins militaires, le renforcement du traité sur les missiles antibalistiques, de nouvelles réductions du statut opérationnel des systèmes d'armes nucléaires ainsi qu'une réduction du rôle des armes nucléaires dans le cadre des politiques de sécurité. Il est clair que l'instauration d'un système de défense nationale antimissile (NMD) ne serait pas conforme aux orientations de la conférence de suivi. Notre objectif reste la mise en œuvre des conclusions 2000.

Il convient de se pencher sur la situation de l'Inde et du Pakistan, qui n'ont pas signé le TNP et entretiennent des relations tendues.

Enfin, beaucoup reste à faire en matière de mines terrestres et d'armes de petit calibre, qui – les unes et les autres – prennent de plus en plus les proportions d'un véritable fléau dans les pays sous-développés. Que l'on pense au phénomène des "enfants-soldats".

L'Union européenne peut et doit se montrer plus active. Le désarmement relève de la PESC et de ses objectifs. L'Union a toujours essayé de coordonner les politiques de désarmement au sein de l'ONU et de l'OSCE. Elle est associée à la réforme de l'industrie nucléaire dans les pays membres de la Communauté d'Etats indépendants, mais il faut amplifier son rôle. L'Union doit définir de manière complète ses fonctions et préciser ses activités concrètes.

Tout d'abord, il s'agit de répondre à la question de savoir si l'Union européenne doit revendiquer un rôle politique dans le débat nucléaire, par exemple en présentant une initiative en faveur du désarmement comportant un calendrier dans le cadre du TNP comme décrit ci-dessus. On pourrait répondre oui étant donné la coordination qui existe sur les questions relatives au traité de non-prolifération. Cela est relativement urgent, compte tenu des divergences existant actuellement entre l'Europe et les Etats-Unis au sujet de la défense nationale antimissile. Si la Russie et la Chine ripostent "en nature", une nouvelle course aux armements pourrait fort bien s'engager et menacer, bien évidemment, notre sécurité.

Nous souhaitons en outre que l'Union suive l'exemple du programme américain de coopération pour une réduction de la menace, lequel vise à aider les pays membres de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) à détruire comme convenu divers stocks d'armements et à lutter contre la prolifération illégale. L'Union a les moyens et les connaissances qui lui permettraient d'intervenir de façon plus énergique.

Enfin, l'Union doit inscrire au programme de ses relations bilatérales avec certains pays le problème des risques dus aux mines, aux armes de petit calibre et au développement de la technologie des missiles.

6 Un cadre pour l'intervention humanitaire avec des moyens militaires

La théorie et la pratique de l'intervention humanitaire faisant appel à des moyens militaires sont encore à l'état embryonnaire. Cet instrument n'a été utilisé qu'à l'occasion, en particulier en Bosnie et au Kosovo. Il existe des exemples d'autres interventions majeures (des Nations unies), mais elles étaient fondées sur un accord de paix intervenu sans engagement militaire extérieur ou étaient engagées avec la permission des autorités locales, comme au Cambodge ou au Mozambique.

L'épisode de l'intervention militaire au Kosovo a soulevé des questions qui restent sans réponse. Le mandat confié à l'OTAN a été contesté par la Fédération de Russie et la Chine, qui ont refusé de se joindre à la coalition conduite par l'Organisation alors même que, non sans ironie, la Russie a finalement joué un rôle déterminant dans l'arrêt des hostilités. La question est de savoir s'il faut éviter à l'avenir des coalitions dépourvues d'un mandat international très clair. La réponse est "oui". Mais cela amène immédiatement une autre question : Que faire lorsqu'un désastre humanitaire se produit et qu'un mandat irréprochable ne peut être obtenu ? Etant donné les règles internationales actuellement en vigueur (en particulier au sein du Conseil de sécurité), la nécessité d'une intervention du type de celle du Kosovo ne peut être exclue en aucune circonstance. Les règles doivent donc être réexaminées si nous voulons ménager les compétences respectives de l'ONU et de l'OSCE. En fait, la Charte des Nations unies est partiellement désuète; elle a été rédigée dans les années quarante, alors qu'un monde bipolaire se profilait déjà à l'horizon et que les "grandes puissances" s'octroyaient un droit de veto. L'Etat nation était alors sacro-saint. La Charte de l'ONU doit être adaptée aux nécessités du monde moderne et la philosophie de l'Etat nation doit être modifiée. L'interdiction de recourir à la violence contre un Etat membre entre parfois en contradiction avec la nécessité de défendre

les droits de l'homme. M. Annan a raison: la souveraineté nationale offre une protection vitale aux Etats petits et faibles, mais elle ne saurait servir de bouclier aux auteurs de crimes contre l'humanité. Le manque de stabilité à l'intérieur d'un pays peut dégénérer en une menace internationale. Les règles régissant l'intervention de l'ONU doivent être améliorées et le système de sécurité de cette organisation doit devenir plus démocratique. Ce n'est qu'à cette condition que nous pouvons définir avec exactitude qui est le décideur et que l'ONU peut devenir le seul arbitre. Jusqu'à ce que les règles aient changé, nous proposons un renforcement du rôle du Secrétaire général. Tout en étant favorable à un renforcement des compétences des Nations Unies par rapport aux Etats nationaux, le Groupe PSE préconise un débat approfondi sur cette question et plaide pour un processus prudent d'adaptation des règles internationales. Il ne devrait pas y avoir de place pour une utilisation abusive des nouvelles règles. Nous invitons instamment l'UE à prendre l'initiative de ce débat.

La seconde grande question est de savoir à quel moment et de quelle manière il convient d'intervenir, et dans quel genre de situation. Pouvons-nous élaborer des critères? La communauté internationale doit-elle avoir une réaction identique dans chaque situation où s'appliquent des critères identiques? En théorie, la réponse devrait être positive. Dans la pratique, nous savons que cela ne se produira pas. Il y aura toujours une évaluation politique de l'efficacité ou du caractère contre-productif d'une intervention. Il y aura toujours l'élément de la proportionnalité. Les conclusions de ces évaluations engendrent une certaine sélectivité qui est parfois difficile à justifier (voir par exemple le cas du Kosovo par opposition à celui de la Tchétchénie). À nouveau, nous invitons instamment l'UE à contribuer à la définition de ces critères.

7 Le rôle de l'ONU et de l'OSCE

Le présent document traite essentiellement de l'élaboration de la PESC et du rôle de l'Union européenne, notamment en Europe. En fait, l'Union évolue en une organisation de sécurité qui se structure plus formellement et qui, en réalité, est dotée d'un potentiel concret d'actions. En pratique, l'Union est à la fois une organisation et une puissance, mais n'est ni l'OTAN ni les Etats-Unis d'Amérique. Elle est unique en son genre et doit se faire une place aux côtés d'organisations

et de puissances existantes, tels les Etats-Unis ou la Russie. Ce sera l'un des problèmes à résoudre par une PESC renforcée. Le thème de l'OTAN est traité ailleurs. Ici même, nous devons poser la question des relations entre l'ONU et l'OSCE. Toutes deux sont compétentes dans le secteur de la sécurité. L'Union doit respecter ces compétences et les obligations internationales qui en découlent. Elle ne saurait se lancer dans des répétitions inutiles de leur rôle. Bien qu'elle soit

relativement faible dans certains secteurs, nous avons besoin de la légitimité de l'ONU ou de l'OSCE, qui sont des organisations d'une portée plus vaste que l'Union. Il ne conviendrait pas que l'Union répète inutilement leurs efforts mondiaux et régionaux et qu'elle se place hors de leur contexte. En fait, elle devrait tenter de les épauler dans leur tâche, qui consiste à trouver des solutions d'ordre mondial ou régional aux conflits. Elle forme déjà le principal pilier du système onusien. Avec ses Etats membres, elle en est le principal contributeur. Une coordination européenne s'est instaurée sur une base permanente au sein de l'ONU. Une PESC plus forte devrait servir à compléter l'action des Nations Unies, non à l'affaiblir. La prévention des conflits est une priorité pour l'une et l'autre entité. Nous devons rechercher les moyens de renforcer le rôle de l'ONU

dans ce domaine et lui offrir notre appui.

Il en va de même pour l'OSCE, qui est présente en de nombreux endroits du globe, et souvent dans le contexte d'actions très concrètes de prévention d'un conflit, comme celles du Commissaire pour les minorités. L'OSCE confère une légitimité à des opérations de paix essentielles. Elle reste le meilleur forum de discussion sur les règles de sécurité en Europe et présente plus d'importance que le Partenariat pour la paix de l'OTAN. L'influence de l'Union au sein de l'OSCE ira en augmentant, grâce à l'élargissement et en conséquence de la réforme de la PESC. L'accroissement d'une influence positive de l'OSCE et du Conseil de l'Europe participe à la prévention des conflits à long terme.

8 Les relations entre les Etats-Unis et l'Union européenne sur le plan de la sécurité

Il convient ici de commencer par énoncer une évidence : nous avons en commun de nombreux intérêts reposant sur des valeurs communes. Dans un concept de sécurité partagée, l'une et l'autre partie doit être sur un pied d'égalité : égalité en termes de prise de décisions politiques, non en termes de puissance militaire. Nous ne pourrions jamais nous doter du genre d'arsenal nucléaire disponible aux Etats-Unis. L'Union pourrait et devrait donner davantage d'importance dans la prévention des conflits, notamment en Europe, mais sans exclure le Proche-Orient ou l'Afrique. Cela impliquera le développement d'une capacité militaire d'intervention de l'Union (ou de l'Union plus...). Dans un sens, cela signifie que l'Europe devra veiller davantage sur elle-même.

Nous pensons que c'est la voie à suivre, mais nous devons être conscients de l'apparition de nouvelles tendances aux Etats-Unis, où un nombre croissant de responsables politiques optent pour une sécurité territoriale maximale reposant sur les technologies nouvelles. Pour les Européens, qui vivent sur un continent quelque peu dangereux, cela est difficile à concevoir. Le débat sur le système de défense nationale antimissile (NMD) en est un exemple. Le déploiement d'un système de défense nationale antimissile est inacceptable tel que proposé et il nous incombe de convaincre les Etats-Unis qu'ils sont dans l'erreur et que leurs projets ne peuvent que conduire à une nouvelle course aux armements qui ne renforcera certainement pas leur sécurité. Nous devons veiller à ne pas créer de contradiction artificielle entre la PESC et le NMD. Nous ne saurions échanger notre "autonomie" contre leur sécurité distincte.

La dissuasion nucléaire – aussi longtemps qu'elle existera – continuera à être garantie (conjointement) par les Etats-Unis dans le cadre de l'OTAN avec des niveaux d'armements nucléaires de moins en moins élevés (voir notre soutien à la révision 2000 du TNP). C'est la raison pour laquelle nous devons nous opposer à la conception d'un NMD, laquelle créerait deux types de sécurité au sein de l'Alliance atlantique. L'introduction d'un système qui protégerait aussi l'Europe sonnerait le glas du traité ABM. Dotée d'un dispositif militaire plus fort, l'Union pourra régler les problèmes de sécurité sur le continent et, le cas échéant, intervenir dans des crises hors zone (d'ampleur limitée). Elle instaurera ainsi un nouveau modèle de partage des charges.

L'Union ne doit pas obligatoirement se doter de tous les moyens qui feraient double emploi avec ceux dont dispose l'OTAN. Ce n'est que dans certains secteurs, qui seront choisis au fur et à mesure par l'Union, tels que les transports lourds et les communications par satellite, que nous devons développer un potentiel nouveau, et ce pour des raisons économiques et politiques. Nous devons prendre conscience des risques économiques inhérents au fossé technologique croissant. Les programmes d'armements européens peuvent nous aider à le réduire, même si nous devons éviter d'exporter les tensions et instaurer une ouverture et une responsabilité qui contribuerait à empêcher une influence excessive des milieux industriels sur la prise de décisions politiques.

Comme nous l'avons déjà indiqué, nous ne croyons pas à une solution purement européenne pour les problèmes de sécurité de l'Europe.

Nous devons donc conclure un nouveau type d'accord avec les Etats-Unis. Si nous prenons cela au sérieux, nous devons définir nos ambitions dans le sens d'un développement progressif de l'OTAN, en liaison avec la PESD. Nous recommandons sincèrement une approche pragmatique. En dernière analyse, ce ne sont pas seulement les relations entre les Etats-Unis et l'Union européenne qui sont en jeu, mais bien la sécurité générale de l'Europe. Lorsque nous parlons de "partage des charges", nous ne pensons qu'à l'Europe. Les Américains, pour leur part, parlent plutôt de responsabilité

mondiale. Nous devons être ouverts au développement d'un partenariat mondial, dans le contexte des Nations unies, et ne pas limiter notre rôle en matière de sécurité à l'Europe et aux régions voisines. Cependant, un tel partenariat ne peut se fonder sur le concept de "forces armées gendarmes du monde". Lorsque nous discutons du rôle de l'Union européenne dans le monde, nous devons commencer par appliquer le concept d'une sécurité commune, durable et démocratique.

9 Politique de sécurité régionale: La Russie, un nouveau partenaire

C'est une chose que de renforcer les instruments de la PESD, c'en est une autre de les mettre effectivement au service du développement de nos relations avec la Fédération de Russie. Les missions de Petersberg et la FFR ne sont pas une réponse à la question que pose la sécurité en Europe. À l'heure actuelle, nous couvrons la plus grande partie du territoire européen à travers le processus d'élargissement et le Pacte de stabilité pour les Balkans. Dans cette partie du monde, nous travaillons à l'instauration d'une stabilité durable.

La Russie est un défi majeur. Quelle est notre stratégie de prévention des conflits ? Quelle est la part qui doit être faite à la *real politik* dans le traitement des questions concernant les droits de l'homme ? Comment convaincre la société russe que nous souhaitons vivre en paix en tant que partenaires sur un pied d'égalité et que nous partageons un intérêt commun pour le renforcement de sa démocratie ? Comment définir notre intérêt stratégique ? Comment s'assurer que l'Union européenne et la Fédération de Russie empruntent des voies convergentes ? Bien que ces questions soient l'expression d'une certaine inquiétude, nous devons nous tourner vers la Russie et non nous détourner d'elle.

Tout d'abord, la Russie fait partie de l'Europe. Ses richesses culturelles et son pouvoir économique potentiel nous importent si nous souhaitons réellement instaurer une paix et une prospérité durables en Europe. Ensuite, la Russie est un partenaire économique très important.

Elle est également un fournisseur important de matières premières et d'énergie. Notre politique à l'égard de la Russie doit donc tendre vers un véritable partenariat et ceci exige que les programmes en cours soient dotés de ressources beaucoup plus importantes que celles prévues par le budget. Notre approche doit avoir de fortes composantes géographiques, notamment la dimension Nord, la dimension Sud et la question de Kaliningrad. Les frontières de l'UE se déplacent en direction de la Fédération de Russie. Nous devons reconnaître que la politique étrangère russe actuelle emprunte une voie moyenne qui n'est ni pro-occidentale ni ultranationaliste. Il est évident que la Russie souhaite participer activement aux structures européennes de sécurité et qu'elle partage notre inquiétude en ce qui concerne le système de défense nationale antimissile. Il s'agira d'éviter – c'est un important défi à relever – de nouvelles lignes de partage résultant des élargissements de l'OTAN et de l'UE.

Le présent document n'a pas pour objet de traiter de toutes ces questions. Nous ne faisons que les soulever pour souligner que la création de certains instruments de sécurité est souvent plus facile que le règlement de certaines grandes questions structurelles de sécurité. Nous devons réorienter notre façon de considérer certaines questions stratégiques européennes. Le Groupe PSE rédigera, en lui accordant un caractère d'urgence, un document politique séparé sur les relations UE-Russie.

Conclusions succinctes

1 Toute politique de sécurité devra exprimer une nouvelle prise de conscience et une réévaluation des menaces pour notre sécurité. Une telle politique ne peut plus être unidimensionnelle mais doit – de toute urgence – lutter contre les nouveaux ennemis de la paix, de la démocratie et du développement. En premier lieu, elle doit s'efforcer de réduire la pauvreté. Mais elle doit d'autre part concentrer ses efforts sur d'autres facteurs qui sont souvent inter-dépendants. Parmi ceux-ci, mentionnons les conflits ethniques, les violations des droits de l'homme et la détérioration de l'environnement. Nous ne devons pas sous-estimer le rôle des politiques et de leurs idées en tant que sources de conflits violents. Nous devons également tenir compte de la grande diversité des cultures et des pratiques en matière de défense et de sécurité, y compris la neutralité et le non-alignement dans l'UE et dans les pays candidats. L'expérience du maintien de la paix dans le cadre des Nations unies dans ces pays a considérablement nourri et influencé l'importance accordée à la prévention des conflits. Le Groupe PSE reconnaît la diversité de ces expériences et s'efforce de l'élargir en définissant sa politique et en pesant sur les développements de la PESC.

2 Le Groupe PSE adhère aux principes de **sécurité commune** (s'appuyant sur la coopération), de **sécurité durable** (s'efforçant en premier lieu d'éradiquer les causes de l'insécurité) et de **sécurité démocratique** (la démocratie sous toutes ses formes comme étant la meilleure garantie de sécurité). Nous préférons la coopération à la confrontation. Nous préconisons le développement d'un large éventail d'instruments sécuritaires. Nous souhaitons que les institutions internationales agissent comme un exemple démocratique.

3 Notre priorité est le renforcement de la prévention des conflits. Celle-ci consiste à prévoir l'avenir en tirant les leçons du passé et du présent. Nous devons améliorer nos capacités dans ce domaine. Il s'agit pour l'Union européenne de définir une série d'instruments, de formuler des objectifs non militaires concrets et de mettre en place un système de décision approprié et efficace.

4 L'Union européenne peut et devrait être plus active dans le domaine du désarmement. Nous souhaitons combiner l'ancien et le nouvel agenda. L'Union européenne devrait contribuer à définir les mesures qui contribueront à la réalisation des objectifs du traité de non-prolifération nucléaire. Il s'agit de mettre fin définitivement aux essais nucléaires et de continuer à réduire les arsenaux nucléaires (y compris l'élimination d'armes nucléaires tactiques) dans la perspective d'un désarmement nucléaire total, ce qui signifierait la fin de la dissuasion nucléaire. Ces mesures devraient constituer les éléments d'un processus équilibré auxquels participent réellement toutes les parties concernées. Avec un tel programme, il n'est que logique de rejeter clairement le système de défense antimissile. Le nouvel agenda devrait consister en mesures pratiques visant à éliminer les risques causés par la prolifération des mines, les armes de petit calibre, la technologie des missiles balistiques et les armes chimiques et biologiques.

5 Il convient d'autre part d'améliorer le cadre de l'ONU en ce qui concerne les interventions humanitaires à l'aide de moyens militaires. Tout d'abord, de telles actions devraient s'appuyer sur des mandats de l'ONU. En raison du droit de veto, le système de prise de décision est souvent frappé de paralysie. Voilà pourquoi le groupe PSE se prononce pour une réforme fondamentale du système de prise de décision. En attendant cette réforme, nous souhaitons renforcer le rôle du Secrétaire Général de l'ONU afin de lui permettre de résoudre les situations de blocage au sein du Conseil de sécurité. Au moment de décider d'une intervention humanitaire à l'aide de moyens militaires, il devrait être clair que celle-ci est proportionnelle au conflit et qu'elle peut et doit être efficace. Cet instrument devrait être utilisé de façon sélective.

Nous soutenons l'extension de mesures de médiation et d'arbitrage, l'activité du tribunal international de La Haye et la mise en place de la Cour Pénale Internationale.

6 Le rôle de l'Union européenne ne doit pas se confondre avec celui de l'ONU et de l'OSCE; elle doit devenir une partenaire privilégiée de ces institutions. Une PESD renforcée épaulerait l'ONU, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits. Conforter l'OSCE constitue un investissement dans la prévention des conflits à long terme. Une Union européenne élargie, dotée d'une PESD plus forte bénéficiera d'une influence beaucoup plus large.

7 Le Groupe PSE soutient l'évolution de la PESD, y compris l'élément de défense. La force de réaction rapide sera un instrument important de gestion des crises et accroîtra le champ des possibilités de l'Union européenne. Le Groupe PSE souhaite que les ambitions de la nouvelle PESD se traduisent par une série d'instruments efficaces et flexibles. Nous sommes d'autre part préoccupés par le déficit démocratique croissant dans ce domaine et présenterons de nouvelles propositions pour tenter d'y remédier. A cet effet, le Parlement européen doit exiger l'application intégrale de ses compétences tel que prévu dans les Traités.

8 La stabilité et la paix dans toute la Méditerranée constituent, d'après le processus de Barcelone, un objectif important qui réclame un engagement majeur : l'adoption de la "Charte de la paix et de la stabilité" entre les partenaires du processus euroméditerranéen constituera une étape fondamentale. Un dialogue politique avec nos partenaires du Moyen-Orient et de l'Afrique septentrionale sur des thèmes concernant la sécurité, le contrôle des armements, les migrations et les échanges humains, la lutte contre le terrorisme, le respect des droits de l'homme et le développement de la démocratie, est nécessaire.

9 L'Union européenne et les Etats-Unis doivent devenir égaux en termes de prise de décision politique. Cette égalité doit être développée grâce à un meilleur équilibre dans la division des tâches afin de promouvoir une répartition des charges plus équitable, dans le but d'un renforcement de la sécurité globale.

10 Une Union européenne élargie aura de nouvelles frontières extérieures. Ceci ne doit pas conduire à une nouvelle division de l'Europe, ni à l'Est, ni au Sud-Est. Le Groupe PSE a l'intention d'élaborer de nouvelles politiques pour ces régions s'appuyant sur les principes et les idées contenus dans le présent document.



Parliamentary Group of the Party of European Socialists
Groupe Parlementaire du Parti Socialiste Européen
Fraktion der Sozialdemokratischen Partei Europas
Grupo Parlamentario del Partido Socialista Europeo
Gruppo Parlamentare del Partito del Socialismo Europeo
Fractie van de Partij van de Europese Sociaaldemocraten
Euroopan sosialidemokraattisen puolueen parlamenttiryhmä
De Europeiska Socialdemokraternas Parlamentsgrupp
Grupo Parlamentar do Partido Socialista Europeu
De Europæiske Socialdemokraters Gruppe
Κοινοβουλευτική Ομάδα του Ευρωπαϊκού Σοσιαλιστικού Κόμματος
az Európai Szocialisták Pártjának parlamenti frakciója
Klub Parlamentarny Partii Europejskich Socjalistów
Poslanska skupina Stranke evropskih socialdemokratov
Parlamentný klub Strany európskych socialistov
Euroopa Parlamendi sotsiaaldemokraatide fraktsioon
Poslanecký klub Evropské strany sociálně demokratické
Eiropas Sociāldemokrātiskās partijas Parlamentārā grupa
Europos socialistu partijos parlamentine grupe
Il-Grupp Parlamentari tal-Partiti Soċjalisti Ewropej

PARLEMENT EUROPÉEN
RUE WIERTZ - B-1047 BRUXELLES
TEL.: +32 2 284 21 11
TEL.: STRASBOURG: +33 3 88 17 40 01
INTERNET: <http://www.socialistgroup.org>

Pour plus d'information, veuillez contacter: bmarasa@europarl.eu.int